

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'A.S.A. Côte d'Albâtre organise les **28 et 29 Août 2021** une compétition automobile régionale dénommée : **40^{ème} Course de côte Régionale d'Etretat/Bénouville**.

Cette compétition compte pour :

- **Coupe de France de la Montagne 2022**
- **Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie 2021**

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie** sous le numéro 32 en date du 10/05/2021, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 298 en date du 10/05/2021.

Organisateur technique

Nom : A.S.A. Côte d'Albâtre

Adresse : 74 rue du Village 76430 LES TROIS PIERRES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	BELY Jean.....	Licence n°145422
Commissaires Sportifs	GUYOT Hubert	Licence n°137484
	JARDIN François.....	Licence n°20414
Directeur de Course	CARTERON Michel.....	Licence n°8442
Directeurs de Course Adjoints	DEUIL Sébastien	Licence n°113016
Commissaire Technique responsable	SALENNE Jacques	Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	BOGEMANS Christophe.....	Licence n°44924
	CORREIA DA COSTA Fabien.....	Licence n°212454
Médecin responsable	PROD'HOMME Didier.....	Licence n°230341
Chargé de la mise en place des moyens	DUQUESNE Henri	Licence n°147386
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	MAWDSLEY Myriam.....	Licence n°11115
Chargé des Commissaires de route	VIANDIER Arno	Licence n°13368
Chronométrateurs	JEGOU Pascal	Licence n°3899
	PAISANT Valérie.....	Licence n°226240
	VOISIN Raphael.....	Licence n°211834

1.2P. HORAIRES

- Clôture des engagements **Mardi 24 Août 2021 à 23h59**
- Publication de la liste des engagés **Jeudi 26 Août 2021**
- Vérifications administratives :
- **Samedi 28 Août 2021 de 14h30 à 18h45 à la Ferme Léger (Bénouville)**
- **Dimanche 29 Août 2021 de 07h45 à 09h30 à la Ferme Léger (Bénouville)**
- Vérifications techniques :
- **Samedi 28 Août 2021 de 14h45 à 19h00 à la Ferme Léger (Bénouville)**
- **Dimanche 29 Août 2021 de 08h00 à 09h45 à la Ferme Léger (Bénouville)**
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :
- **Dimanche 29 Août 2021 à 10h00**
- Briefing des commissaires **Dimanche 29 Août 2021 à 07h30**
- Essais non chronométrés **Dimanche 29 Août 2021 de 08h30 à 10h15**
- Essais chronométrés **Dimanche 29 Août 2021 à partir de 10h30**
- Le Briefing des pilotes sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :
- **Dimanche 29 Août 2021 à 12h15**

Course

- 1^{ère} montée le **Dimanche 29 Août 2021 à l'issue de la première montée VHC**
- 2^{ème} montée le **Dimanche 29 Août 2021 à l'issue de la deuxième montée VHC**
- 3^{ème} montée le **Dimanche 29 Août 2021 à l'issue de la troisième montée VHC**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires **après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**
- Remise des prix **Dimanche 29 Août 2021 à partir de 18h30 à la Ferme Léger (Bénouville)**
 **Ou Salle de la Mairie (Bénouville) suivant la météo**
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
- **Réunion 1 fixé au Dimanche 29 Août 2021 à 8h30**
- **Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège**

1.3P. VERIFICATIONS

- Vérifications administratives : voir article 1.2P HORAIRES
- Vérifications techniques : voir article 1.2P HORAIRES
- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées :
- **Garage APN Développement, Les Loges (76790)**
- Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 29 Août 2021 à 09h45**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **Dimanche 29 Août 2021 à 08h30**.

Pesage des voitures libre ou obligatoire **CD 11 face à la Ferme Léger (Bérouville)**

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les concurrents auront deux possibilités pour s'engager.

Par courrier

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'au **Mardi 13 Avril 2021 à 23h59**.

RALLYGT 55 route départementale 27440 VAL D'ORGER

Les droits d'engagement sont fixés à **240€**, réduits à **120€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Par internet

Les concurrents pourront s'engager électroniquement sur la plateforme <https://engagements.rallygt.fr> après avoir créé leur compte au préalable, jusqu'au **Mardi 13 Avril 2021 à 23h59**.

Contact

Raphael VOISIN

Téléphone : 06.51.77.62.54

Adresse-mail : rvoisin@rallygt.fr

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 130.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

S'il y a lieu, la publicité obligatoire et optionnelle seront indiquées par un additif au présent règlement, additif qui sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte d'Étretat/Bénouville a le parcours suivant : **CD 11 axe Etretat/Bénouville**.

La course se déroulera en **3** montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ	CD 11
Arrivée	CD 11
Pente moyenne	2%
Longueur du parcours	1630 mètres
Modalités de retour au départ	descente en convoi par la route de course
Parc de départ (<i>lieu</i>)	CD 11
Parc d'arrivée (<i>lieu</i>)	Ferme Léger (Bénouville)

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : CD 11

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents.

Lieu	Ferme Léger (Bénouville)
.....	à droite du CD 11 dans le sens Etretat / Bénouville
Accessible	à partir de 09h30 le Samedi 28 Août 2021
Remorques garées à	Ferme Léger (Bénouville)

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **CD 11, à 400 mètres après la ligne d'arrivée, devant l'entrée de la Ferme Léger**.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage (pendant les vérifications au parc des vérifications, les essais et la course au parc départ, le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée) seront placés :

..... **Bungalow du Collège des Commissaires Sportifs, Ferme Léger (Bénouville)**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

Les classements en direct de l’épreuve seront disponibles sur le site <http://www.rallygt.org>

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, la permanence se tiendra :

..... **Samedi 28 Août 2021 de 13h30 à 19h00 et Dimanche 29 Août 2021 de 07h00 à 19h30**

..... **Ferme Léger (Bénouville)**

..... **Téléphone de permanence : Henri DUQUESNE 06.11.42.80.35**

Centre de secours le plus proche :

Lieu **CHR LE HAVRE**

Téléphone n° **02.32.73.32.32**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le Briefing des pilotes sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : **aux feux tricolores.**

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Répartition des Coupes :

- 1 coupe sera attribuée à chaque pilote classé et présent à la remise des prix,
- 1 coupe récompensera les commissaires de piste,
- Remise des prix : lieu, date et heure : voir article 1.2P HORAIRES